



Charte nationale des Comités Régionaux de la FFGeiq

Préambule

Le Comité Régional de la Fédération Française des Geiq est une initiative des Geiq adhérents de la fédération, présents dans une région administrative.

Cette charte définit le cadre de collaboration et les valeurs, entre le niveau régional et le niveau national, dans lequel le Comité Régional peut obtenir mandat.

Il est ici entendu par mandat le pouvoir donné par la Fédération au Comité Régional de la représenter et d'utiliser les appellations Comité Régional de la FFGeiq ou Comité Régional des Geiq.

Elle a pour objectif de définir les principes de base autour desquels pourra se développer l'activité des Comités Régionaux.

Le Comité Régional s'engage :

- à respecter la politique nationale de la Fédération Française des Geiq,
- à s'assurer de la participation effective de ses élus,
- à prendre en compte et défendre les intérêts des Geiq du territoire,
- en lien étroit avec la fédération, favoriser le développement du réseau sur des secteurs et territoires non couverts.

Article 1 : Composition

Le Comité Régional de la Fédération Française des Geiq est une association loi 1901 qui regroupe les Geiq et éventuellement les GE d'une même région administrative, adhérents du niveau national, et qui souhaitent s'engager dans une démarche régionale.

Un seul Comité Régional sera mandaté par région administrative.

| 1

Article 2 : Gouvernance et organisation

Chaque Comité Régional a ses statuts propres qui respectent cette charte.

Le Comité Régional est piloté par un Conseil d'administration composé d'administrateurs de Geiq adhérents de ce comité. Un collège minoritaire de directeurs peut être mis en place.

Seuls les administrateurs des Geiq ont droit de vote en Assemblée générale et au Conseil d'administration. Ils ne peuvent donner leur pouvoir qu'à un autre administrateur.

Les membres du Comité Régional mandateront un ou des référent(s) régional(aux) chargé(s) de les représenter dans le respect de la diversité des secteurs.

Le Comité Régional n'interférera pas dans la gouvernance des Geiq adhérents.

Il informera systématiquement l'intégralité de ses adhérents de tout positionnement pris par rapport à un partenaire.

Article 3 : Missions

Les missions dont peut se saisir le Comité Régional sont les suivantes :

- Représentation régionale auprès des interlocuteurs publics (Conseil Régional, DREETS, OPCO Régional, réseaux IAE, syndicats et branches professionnelles...).

- Promotion du dispositif Geiq sur le territoire régional auprès des acteurs de l'emploi et du monde économique.
- Animation du réseau régional par l'organisation de réunions techniques, de rencontres et de formations.
- Elaboration, pilotage et éventuellement portage de projets régionaux au bénéfice des Geiq du territoire.
- Proposition de services aux Geiq par la voie de la mutualisation de moyens ou de prestations, en complémentarité du niveau national.
- Accueil, premières informations et orientation des porteurs de projet en amont des études de faisabilité. L'accompagnement des études jusqu'à la présentation en commission est de la responsabilité de la Fédération. Le comité régional peut donner son avis sur l'opportunité du projet.
- Toute mission de valorisation, d'information et d'animation du réseau régional, en concertation avec le niveau national.

Article 4 : Mandat de la Fédération Française des Geiq à ses Comités Régionaux

Le Conseil d'Administration de la Fédération Française des Geiq donne mandat de représentation aux Comités Régionaux. Dans les régions dépourvues de Comité, le Conseil d'Administration ou, en cas d'urgence, son Président, peuvent mandater un président ou un administrateur de Geiq.

La Fédération Française des Geiq donne mandat à ses Comités Régionaux, pour :

- La représenter régionalement, dans le respect des orientations politiques et des décisions du Conseil d'Administration de la fédération.
- Mettre en œuvre le lobbying, la promotion et la diffusion du dispositif Geiq au niveau régional.

Le mandat donne la possibilité aux comités régionaux de :

- Accompagner la réalisation des études d'opportunités au niveau régional.
- Suppléer la FFGeiq dans les comités de pilotage de porteurs de projets.

| 2

Le Comité Régional devra :

- Adhérer à la Fédération Française des Geiq selon la procédure en vigueur.
- Inviter la Fédération Française des Geiq, en tant que membre de droit, à ses Assemblées générales.
- Informer la Fédération des actions menées sur le territoire et la consulter pour toute signature de convention ou de partenariat formalisé.
- Adresser son bilan annuel à la Fédération.
- Utiliser une version déclinée à son identité de la charte graphique nationale dont les éléments lui seront mis à disposition gratuitement par la Fédération.

Le Conseil d'Administration de la Fédération Française des Geiq se donne toute latitude pour organiser l'animation du réseau des Comités Régionaux.

En cas de non-respect de la présente charte, le Conseil d'Administration de la Fédération peut retirer son mandat à un Comité Régional.

Comité Régional de la Fédération Française des Geiq :

Président(e) Nom, prénom :

Date :

Signature :